

01 juil 2011 -16:35

Appartient à Conseil des ministres du 1er juillet 2011

Energie

Deuxième Plan national d'action en efficacité énergétique

Deuxième Plan national d'action en efficacité énergétique

Sur proposition de M. Paul Mquette, ministre du Climat et de l'Energie, le Conseil des ministres a pris acte du deuxième Plan national d'action en efficacité énergétique.

Le plan s'articule autour d'un plan national indicatif auquel sont annexés le plan fédéral et les trois plans régionaux. Chacune des régions entend réaliser chaque année 1 % de réduction de sa consommation finale. Un suivi des mesures fédérales est organisé par le SPF Economie.

Globalement, le plan fédéral comprend :

- des mesures fiscales,
- des mesures en termes de normalisation (écodesign et écollabelling),
- des mesures liées à la fonction d'exemple des pouvoirs publics (Fedesco, Emas, guide des achats durables...),
- des mesures visant à la promotion des services énergétiques (création de Belesco, couple des sociétés de service énergétique),
- des mesures en termes de mobilité (gratuité des transports publics pour les fonctionnaires fédéraux).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Mquette, ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 213 09 11

<http://mquette.belgium.be>